

DEC172471DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Pierre COMETS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°1100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Madame Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre COMETS directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Héléne NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC171817DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du Pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017 en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Pierre COMETS**, directrice de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre COMETS, délégation est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL** adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2017

Hélène NAFTALSKI-MAURY

Déléguée Régionale Paris Michel-Ange